

Déclaration UE de conformité

Le fabricant soussigné : **HANDINORME**
408 RUE ALBERT BAILLY
59290 WASQUEHAL
FRANCE

déclare que le produit :

Nom du produit : **Carillon d'appel PMR – STEVENSONNE**
Référence du modèle : **3180830**



est conforme aux dispositions réglementaires définies par :

Référentiel réglementaire :

- **La Directive CEM 2014/53/UE** DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE.
- **Décret n° 2015-1084** du 27 août 2015 relatif à la compatibilité électromagnétique des équipements électriques et électroniques.

Référentiels normatifs :

- **NF EN 55032** (Décembre 2015) : Compatibilité électromagnétique des équipements multimédia – Exigences d'émission,
- **NF EN 55035** (Juillet 2017) : Compatibilité électromagnétique des équipements multimédia – Exigences d'immunité – Document modifié par l'amendement A11 (Mai 2020),
- **NF EN 301489-1** (Avril 2020) : Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) – Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) concernant les équipements hertziens et services radioélectriques – Partie 1 : exigences techniques communes (V1.9.2).
- **NF EN 301489-3** (Octobre 2019) : Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et les services radioélectriques – Partie 3 : conditions spécifiques pour les dispositifs à courte portée (SRD) fonctionnant à des fréquences comprises entre 9 kHz et 246 GHz – Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3.1(b) de la Directive 2014/53/UE (V2.1.1).

AUTORISE PAR

Nom : Elise DELERUE
Position dans la société : Responsable achat
Date : 01/02/2022

Signature :

